



Numéro de dossier : 35513
Date : 03/08/2024

AUTORISATION D'UN PRODUIT PHYTOPHARMACEUTIQUE

Concerne : corrigendum étiquetage (suppression d'un coformulant)

Nom commercial :

MIRROR

Numéro d'autorisation :

11115P/B

Catégorie d'utilisateurs: **PROFESSIONNELS**

Détenteur de l'autorisation :

ADAMA REGISTRATIONS B.V.

Postbus 355
3830AK Leusden
PAYS-BAS

Nature du produit : **Fongicide**

Type de formulation : **SC (Suspension concentrée)**

Produit de référence : **11114P/B**

Teneur garantie en substance(s) active(s), synergiste(s) et phytoprotecteur(s) :

- **folpet : 500 g/l (substance active)**

Cette autorisation est valable du **03/08/2024** au **15/02/2026** inclus et remplace, le cas échéant, tout autre acte d'autorisation antérieur pour ce produit.

Le nombre de points attribués pour le calcul de la contribution annuelle (en application de l'arrêté royal du



13 novembre 2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits) : **4,4**.

Le produit, pour autant qu'il remplisse toutes les conditions définies dans cet acte d'autorisation et son annexe, est autorisé en application :

- du Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil ;
- de l'arrêté royal du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole.

La phrase suivante est uniquement d'application pour un acte établi au nom d'une firme étrangère : cette autorisation n'est valable que pour autant que les noms et adresses des importateurs de ce produit en Belgique soient communiqués préalablement au Service Produits phytopharmaceutiques et Fertilisants.

Cette autorisation n'engage pas la responsabilité de l'Etat en cas d'accidents dus à l'emploi du produit. Elle est délivrée sans préjudice des dispositions émanant du Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement et du Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale en ce qui concerne la fabrication et l'emploi de matières toxiques ou nocives.

ANNEXE

CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE DU PRODUIT

Sans préjudice des dispositions relatives à la classification et l'étiquetage :

- du Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006 ;
- du Règlement (UE) n° 547/2011 de la Commission du 08 juin 2011 portant application du Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences en matière d'étiquetage de produits phytopharmaceutiques ;
- de l'arrêté royal du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ;

les mentions suivantes doivent se trouver sur l'étiquette du produit :

Classification et étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

Coformulants à mentionner sur l'étiquette (Art. 18, point 3b du Règlement (CE) 1272/2008) :

- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (CAS: 2634-33-5)




Classes et catégories de danger :

- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
- Cancérogénicité, Catégorie 2
- Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu, Catégorie 1
- Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 1

Mention d'avertissement :

- ATTENTION

Codes SGH et pictogrammes de danger :

- GHS07 : Nocif 
- GHS08 : Dangereux pour la santé à long terme 
- GHS09 : Dangereux pour l'environnement 

Mentions de danger (phrases H) :

- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H351 : Susceptible de provoquer le cancer.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (phrases P) :

- P261 : Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation.



- P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection du visage.
- P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
- P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
- P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- P391 : Recueillir le produit répandu.

Informations additionnelles sur les dangers (phrases EUH) :

- EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases selon le Règlement (CE) n° 1107/2009 ou le Règlement (UE) n° 547/2011

Phrases types indiquant les mesures de sécurité (phrases SP) :

- SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- SPa1 : Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code FRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est M04.
- SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).
- SPo : Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

Autres mentions/phrases nationales :

- La dose autorisée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Elle peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur. La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'applications, ni la réduction du (des) délai(s) d'attente.
- Toujours porter un vêtement de protection de base couvrant bras et jambes (si aucun vêtement de protection spécifique n'est requis), des gants résistant aux produits chimiques et des chaussures ou des bottes imperméables lors de la manipulation et de l'application des produits phytopharmaceutiques.



USAGES

Les applications pour lesquelles le produit est autorisé et les conditions particulières d'application :

froment d'hiver (*Triticum aestivum* (winter))

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : début montaison: pseudo-tiges et talles dressées, début d'élongation du premier entrenœud, inflorescence au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - fin de l'épiaison: l'inflorescence est complètement sortie de la gaine (BBCH 30-59)

Délai avant la récolte : 42 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 5 m par rapport aux eaux de surface avec technique classique.

Pour lutter contre : septoriose des feuilles (*Septoria tritici* / *Leptosphaeria nodorum*)

Stade d'application : préventivement ou aux premiers signes d'infestation

Dose : 1,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle entre deux applications : 7 à 14 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

froment de printemps (*Triticum aestivum* (spring))

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : début montaison: pseudo-tiges et talles dressées, début d'élongation du premier entrenœud, inflorescence au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - fin de l'épiaison: l'inflorescence est complètement sortie de la gaine (BBCH 30-59)

Délai avant la récolte : 42 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 5 m par rapport aux eaux de surface avec technique classique.

Pour lutter contre : septoriose des feuilles (*Septoria tritici* / *Leptosphaeria nodorum*)

Stade d'application : préventivement ou aux premiers signes d'infestation

Dose : 1,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle entre deux applications : 7 à 14 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

orge d'hiver (*Hordeum vulgare* (winter))



Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : début montaison: pseudo-tiges et talles dressées, début d'élongation du premier entrenœud, inflorescence au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - fin de l'épiaison: l'inflorescence est complètement sortie de la gaine (BBCH 30-59)

Délai avant la récolte : 42 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 5 m par rapport aux eaux de surface avec technique classique.

Pour lutter contre : rhynchosporiose (*Rhynchosporium secalis*)

Stade d'application : préventivement ou aux premiers signes d'infestation

Dose : 1,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle entre deux applications : 7 à 14 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

Pour lutter contre : helminthosporiose (*Pyrenophora* / *Helminthosporium* / *Drechslera*)

Stade d'application : préventivement ou aux premiers signes d'infestation

Dose : 1,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle entre deux applications : 7 à 14 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

Pour lutter contre : ramulariose de l'orge (*Ramularia collo-cygni*)

Stade d'application : préventivement ou aux premiers signes d'infestation

Dose : 1,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle entre deux applications : 7 à 14 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

orge de printemps (*Hordeum vulgare* (spring))

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : début montaison: pseudo-tiges et talles dressées, début d'élongation du premier entrenœud, inflorescence au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - fin de l'épiaison: l'inflorescence est complètement sortie de la gaine (BBCH 30-59)

Délai avant la récolte : 42 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 5 m par rapport aux eaux de surface avec technique classique.



Pour lutter contre : rhynchosporiose (*Rhynchosporium secalis*)

Stade d'application : préventivement ou aux premiers signes d'infestation

Dose : 1,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle entre deux applications : 7 à 14 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

Pour lutter contre : helminthosporiose (*Pyrenophora / Helminthosporium / Drechslera*)

Stade d'application : préventivement ou aux premiers signes d'infestation

Dose : 1,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle entre deux applications : 7 à 14 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

Pour lutter contre : ramulariose de l'orge (*Ramularia collo-cygni*)

Stade d'application : préventivement ou aux premiers signes d'infestation

Dose : 1,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle entre deux applications : 7 à 14 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

froment d'hiver (production de semences) (*Triticum aestivum (winter)*)

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : début montaison: pseudo-tiges et talles dressées, début d'élongation du premier entrenœud, inflorescence au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - fin de l'épiaison: l'inflorescence est complètement sortie de la gaine (BBCH 30-59)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 5 m par rapport aux eaux de surface avec technique classique.

Pour lutter contre : septoriose des feuilles (*Septoria tritici / Leptosphaeria nodorum*)

Stade d'application : préventivement ou aux premiers signes d'infestation

Dose : 1,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle entre deux applications : 7 à 14 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

froment de printemps (production de semences) (*Triticum aestivum (spring)*)

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences



Stade d'application : début montaison: pseudo-tiges et talles dressées, début d'élongation du premier entrenœud, inflorescence au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - fin de l'épiaison: l'inflorescence est complètement sortie de la gaine (BBCH 30-59)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 5 m par rapport aux eaux de surface avec technique classique.

Pour lutter contre : septoriose des feuilles (*Septoria tritici* / *Leptosphaeria nodorum*)

Stade d'application : préventivement ou aux premiers signes d'infestation

Dose : 1,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle entre deux applications : 7 à 14 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

orge d'hiver (production de semences) (*Hordeum vulgare* (winter))

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : début montaison: pseudo-tiges et talles dressées, début d'élongation du premier entrenœud, inflorescence au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - fin de l'épiaison: l'inflorescence est complètement sortie de la gaine (BBCH 30-59)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 5 m par rapport aux eaux de surface avec technique classique.

Pour lutter contre : rhynchosporiose (*Rhynchosporium secalis*)

Stade d'application : préventivement ou aux premiers signes d'infestation

Dose : 1,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle entre deux applications : 7 à 14 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

Pour lutter contre : helminthosporiose (*Pyrenophora* / *Helminthosporium* / *Drechslera*)

Stade d'application : préventivement ou aux premiers signes d'infestation

Dose : 1,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle entre deux applications : 7 à 14 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

Pour lutter contre : ramulariose de l'orge (*Ramularia collo-cygni*)

Stade d'application : préventivement ou aux premiers signes d'infestation

Dose : 1,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle entre deux applications : 7 à 14 jour(s)



Méthode d'application : pulvérisation

orge de printemps (production de semences) (*Hordeum vulgare* (spring))

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : début montaison: pseudo-tiges et talles dressées, début d'élongation du premier entrenœud, inflorescence au moins à 1 cm au-dessus du plateau de tallage - fin de l'épiaison: l'inflorescence est complètement sortie de la gaine (BBCH 30-59)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon de 5 m par rapport aux eaux de surface avec technique classique.

Pour lutter contre : rhynchosporiose (*Rhynchosporium secalis*)

Stade d'application : préventivement ou aux premiers signes d'infestation

Dose : 1,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle entre deux applications : 7 à 14 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

Pour lutter contre : helminthosporiose (*Pyrenophora* / *Helminthosporium* / *Drechslera*)

Stade d'application : préventivement ou aux premiers signes d'infestation

Dose : 1,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle entre deux applications : 7 à 14 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

Pour lutter contre : ramulariose de l'orge (*Ramularia collo-cygni*)

Stade d'application : préventivement ou aux premiers signes d'infestation

Dose : 1,5 l/ha.

Nombre d'applications : 1 à 2

Intervalle entre deux applications : 7 à 14 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation



EMBALLAGES

Ce produit ne peut être mis sur le marché que dans les emballages suivants :

Type : jerrican **Matériel : PEHD**

Volume : **10 l** Contenu : **10 l**

Volume : **20 l** Contenu : **20 l**

Volume : **5 l** Contenu : **5 l**

Type : bouteille **Matériel : PEHD**

Volume : **1 l** Contenu : **1 l**



DESCRIPTION DES CULTURES

froment d'hiver (*Triticum aestivum (winter)*) : toutes les variétés

froment de printemps (*Triticum aestivum (spring)*) : toutes les variétés

orge d'hiver (*Hordeum vulgare (winter)*) : toutes les variétés

orge de printemps (*Hordeum vulgare (spring)*) : toutes les variétés

froment d'hiver (production de semences) (*Triticum aestivum (winter)*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

froment de printemps (production de semences) (*Triticum aestivum (spring)*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

orge d'hiver (production de semences) (*Hordeum vulgare (winter)*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

orge de printemps (production de semences) (*Hordeum vulgare (spring)*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés